



**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

**Reims**.fr



## **ANNONCEMENT**

### **Dernière Manche du Trophée National**

### **Saison 2024/2025**

### **Samedi 19 et dimanche 20 avril 2025**

Le Reims Patinage de Vitesse organise la dernière manche du Trophée National de patinage de vitesse « Short Track » 2024/2025 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (F.F.S.G.) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV)

**à la patinoire Barot Avenue François Mauriac de Reims.**

Début prévisionnel de la compétition samedi 19 avril. L'horaire définitif sera précisé par le Coordinateur de Courses en fonction du nombre de patineurs inscrits.

### **Glace et piste**

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58,5 m x 30 m sur laquelle sont tracées sept pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280.

Le tour de la piste sera recouvert de matelas de protection.

### **Inscriptions**

Les inscriptions (doivent parvenir au plus tard le vendredi 11 avril 2025 (délai de rigueur) sur le site des inscriptions [www.short-track.fr](http://www.short-track.fr) et par mail au Coordinateur de Course [stephane@larriere.fr](mailto:stephane@larriere.fr) avec copie à [ghislain.gass@wanadoo.fr](mailto:ghislain.gass@wanadoo.fr) Le montant de l'inscription est de 35 € par patineur (à régler par virement sur RIB joint ou par chèque à l'ordre du RPV).

Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte y compris pour les relais, un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casques.



**LIGUE**  
**REGIONALE**  
**GRAND-EST**





**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

**Reims**.fr

Les patineurs doivent être licenciés «compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant pour les patineurs étrangers, ils doivent attester de leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.

### Règles générales

Le Trophée National est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes.

Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- **Regroupement « Trophée National »** tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500 m et 1 000 m inférieur à 170 secondes ( Dames et Hommes)
- **Regroupement « Espoir »** : les autres juniors D et tous les juniors E sans condition de temps
- **Regroupement « Open »** : les autres senior, Junior A, B et C sans condition de temps

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits. La grande distance « 1<sup>ère</sup> distance » sera réalisée sur 2 tours. En fonction du nombre d'inscrits, la troisième distance pourra être réalisée sur 2 tours (concilier nombre et courses et temps de compétition).

La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement Trophée National par cumul 500 m + 1 000 m croissant
- Pour les poules du regroupement Espoir par temps croissant sur 500 m pour la poule 1, 333 m pour les poules suivantes.
- Pour les poules du regroupement Open par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence sont ceux enregistrés au Top France.

Cependant pour les patineurs des regroupements Espoir et Open qui n'auraient aucun temps enregistré, le meilleur temps sera déclaratif de la part de club. En cas de doute flagrant constaté pendant la compétition sur un temps déclaré lors de l'inscription, l'arbitre pourra décider d'exclure le patineur de la compétition pour sa sécurité et celles des autres



**LIGUE**  
**REGIONALE**  
**GRAND-EST**





**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

**Reims**.fr



patineurs et d'appliquer une pénalité de points aux clubs, correspondante au dernier de la poule dans laquelle le patineur est inscrit avec un minimum de 50 points.

## **Relais**

- Regroupements « Espoir », « Trophée National » se déroulent suivant le format conventionnel.  
Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes.
- Regroupement « Mixte » (Selon règlement ISU, 2 femmes et 2 hommes). Concerne les patineurs de la catégorie Trophée National.

Un club peut inscrire une seule équipe par regroupement.

L'équipe du relais « Trophée National » et du relais « Mixte » peuvent intégrer au maximum deux patineurs du regroupement « Open » (qui ont un temps cumulé au 500 m + 100 m inférieurs à 175 secondes).

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles.

Conformément au règlement de la CSNPV (Règle 5.1.f) , il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition .

## **Programme de la compétition\***

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuel sont les suivantes :

Trophée national Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Espoir Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m

Espoir Poule 4 : 333 m, 222 m, 333 m à adapter en fonction du temps des patineurs

L'Open Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

L'Open Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Courses de relais « conventionnels »

Poule Espoir : 2 000 m (3 patineurs)



**LIGUE**  
**REGIONALE**  
**GRAND-EST**





**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

**Reims**.fr



Poule Trophée National : 3000 m (4 patineurs)  
Poule Relais Mixte ISU : 2000 m (4 patineurs)

## **Règles de la compétition**

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent la règle CSNPV 5.1 relative au Trophée National, le présent § et le règlement ISU.

Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Les patineurs qui n'ont pas de temps ou de cumul enregistré sur le Top France seront placés après les patineurs ayant un temps sur le Top France. Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.

Les courses sont courues avec le système toutes finales, sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

## **Récompenses**

**Classement de l'étape** Conformément à la règle 5.6 du règlement de la CSNPV

Des récompenses seront remises par poule et par sexe et pour les relais.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

**Classement général Trophée National** Conformément à la règle 5.7 du règlement de la CSNPV

Lors de la dernière étape de la saison sportive, le vainqueur de chaque catégorie, recevra de la part de la CSNPV le trophée national de sa catégorie.



**LIGUE**  
**REGIONALE**  
**GRAND-EST**





**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

**Reims**.fr



Un classement général individuel par sexe et par catégorie d'âge sera établi.

Ne seront classés que les patineurs membres d'un club affilié à la FFSG.

Le classement général individuel sera réalisé par cumul des 4 meilleurs scores réalisés parmi les différentes étapes.

En cas d'égalité, les patineurs seront départagés :

- Par la meilleure place obtenue sur une des manches
- Par la seconde meilleure place obtenue sur une des manches
- Si égalité totale, c'est le classement obtenu sur la dernière manche (ou la précédente si pas de participation des patineurs concernés à la dernière manche) qui départagera les patineurs.

Le classement par club sera réalisé par cumul des points des 4 meilleurs étapes de chaque patineur et de chaque relais équipe club.

### **Service Médical**

Présence d'un service de premiers secours

### **Equipements des patineurs**

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU et au règlement national. Les bonnets numérotés seront remis sur place lors du tirage au sort.

### **Réunions des coachs et Teams leader**

La réunion des coachs et teams leader de la compétition se tiendra le samedi 19 avril 2025 à 8 h 30 (horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscriptions) en présence des coaches et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité du juge arbitre et du coordinateur de course.

### **Responsabilité**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.



**LIGUE**  
**REGIONALE**  
**GRAND-EST**





**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

**Reims.fr**



## Vestiaires

Les vestiaires filles et garçons seront séparés, vestiaires A et B pour les garçons et vestiaires C et D pour les filles. Il sera fourni à chaque club un bracelet pour un adulte femme et homme pour qu'ils puissent équiper les plus jeunes. Aucun autre adulte ne sera autorisé à entrer dans les vestiaires, merci aux présidents de clubs de faire circuler l'information.

Les clubs dans l'enceinte de la patinoire devront se soumettre au règlement de l'établissement rédigé par la Direction des Sports de la Ville de Reims.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 08864	N° compte 00030364401	Clé 74	Devise EUR	Domiciliation CCM REIMS SAINT REMI
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	IBAN (International Bank Account Number) 1027 8088 6400 0303 6440 174			BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A	
Domiciliation CCM REIMS SAINT REMI TINQUEUX 2 T RUE DES ANEMONES 51430 TINQUEUX			Titulaire du compte (Account Owner) REIMS PATINAGE DE VITESSE CHEZ M CALANCA DAVID 5 ALLEE DE CHEVREMONT 51430 BEZANNES		
☎ 0 820 35 22 04 (Service 0,12 €/min + prix appel)			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					

Ghislain Gass

Président du Reims Patinage de Vitesse



**LIGUE**  
**REGIONALE**  
**GRAND-EST**

